



**HAL**  
open science

# Sur accabaner et encabaner chez Henri Bachelin et Jules Renard

Takeshi Matsumura

► **To cite this version:**

Takeshi Matsumura. Sur accabaner et encabaner chez Henri Bachelin et Jules Renard. 2019. halshs-02436892

**HAL Id: halshs-02436892**

**<https://shs.hal.science/halshs-02436892>**

Submitted on 13 Jan 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# GLALICEUR

numéro 13

le 24 décembre 2019

Groupe de recherche  
sur la **L**Angue et la **L**ittérature françaises  
du **C**entre et d'**aillEURs**  
(Tokyo)

contact : [glaliceur2019@gmail.com](mailto:glaliceur2019@gmail.com)

## Sur *accabaner* et *encabaner* chez Henri Bachelin et Jules Renard

Takeshi MATSUMURA

Comme chacun sait, le *Trésor de la langue française*<sup>1</sup> conçu et réalisé par Paul Imbs et ses collaborateurs constitue le dictionnaire de référence pour le français du XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> siècle. Depuis 2002, la version internet du TLF<sup>2</sup> rend quotidiennement de grands services à tous ceux qu'intéresse le vocabulaire du français, non seulement moderne mais aussi médiéval et classique. Elle dispose aussi depuis 2005 d'un supplément en cours, appelé TLF-Étym<sup>3</sup>, qui se propose de corriger et de compléter la partie diachronique d'un certain nombre de ses articles. Cependant, puisque tout travail humain est perfectible, la partie synchronique de quelques articles du TLF aussi mériterait peut-être parfois d'être examinée d'une manière critique. Je vais étudier ici son article *encabaner* (*s'*) (t. VII, p. 1012a), qui me semble laisser à désirer sur quelques points. Il est conçu ainsi :

ENCABANER (*S'*), verbe pronom.

*Région.* Se mettre en ménage. *Après la mort de sa première femme, ils [Joseph et Nanette] ne se sont pas mariés. Il s'est simplement « encabané » avec cette vieille et il s'en trouve bien* (Renard, *Œil clair*, 1910, p. 30). *La plupart des femmes (...) n'auraient jamais songé à s'encabaner avant la Toussaint* (Guèvremont, *Survenant*, 1945, p. 29).

**Rem.** Les dict. n'enregistrent que l'emploi trans. « Mettre des vers à soie sur des claies » (Littré). *Cf.* étymol.

**Prononc.** : [ãkabane], (*j'*)*encabane* [ãkaban]. **Étymol. et Hist.** 1. 1581 « emprisonner » (*Le Cabinet du roy de Fr.*, p. 208 ds Gdf. *Compl.*) ; 2. 1845 sériciculture (Besch.). 1 dér. de *cabane*\*; préf. *en*-\* ; dés. *-er* ; 2 empr. au prov. *encabana* « *id.* » (Mistral), dér. de *cabana* « petite cabane de thym et autres arbustes dressée dans les ateliers de vers à soie pour que le ver y forme son cocon ». **Fréq. abs. littér.** : 2.

Commençons par la partie diachronique, car cet article n'a pas encore fait l'objet d'une notice de TLF-Étym.

La première attestation du sens d'« emprisonner », datée de 1581, est citée d'après le *Complément du Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle* de

<sup>1</sup> Paul Imbs (éd.), *Trésor de la langue française*, Paris, CNRS et Gallimard, 1971-1994, 16 vol. Je désigne ce dictionnaire par TLF.

<sup>2</sup> Disponible sur le site suivant : <http://atilf.atilf.fr/tlf.htm>.

<sup>3</sup> Disponible sur le site suivant : <http://www.atilf.fr/tlf-etym/>.

Frédéric Godefroy<sup>4</sup>. Celui-ci l'a tirée du *Cabinet du roy de France, dans lequel il y a trois perles precieuses, d'ineestimable valeur : par le moyen desquelles sa Majesté s'en va le premier Monarque du monde, & ses sujets du tout soulagez*, œuvre attribuée à Nicolas Barnaud, de Crest (Drôme)<sup>5</sup>. La citation de Godefroy que reprend le *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle* d'Edmond Huguet<sup>6</sup> étant un peu trop courte, voyons dans quel contexte elle se trouve :

Voila en effect les poincts & articles principaux de ma commission. Pas un desquels ne seront oubliez d'estre signifiez comme il appartient à tous les Princes de la Chrestienté, signamment au Roy de France, pour l'amour & en faveur duquel & de ses bons, fideles & loyaux subjects, liberalement je veux parachever cest ouvrage, & s'il est si gracieux & debonnaire, comme je m'assure qu'il sera, de donner libre entree dans son *Cabinet*, en vostre presence & de tous ceux qui y voudront assister, je luy descouvriray des choses telles, qu'il seroit le Roy le plus ingrat du monde, & du tout ennemy de sa prosperité, s'il ne permettoit l'ouverture & seur accès de son *Anticabinet* pour retirer, briser, & rompre l'estuy, dans lequel sont les plus precieux gages qu'il sauroit jamais recouvrer : de maniere que je me promets, que si le *Cabinet* & *Anticabinet* de sa Majesté nous sont ouverts, le Pape pourra bien dire qu'on le *cabinetera* de telle sorte, que sa Poligamie sera si bien *decabinee* qu'il ne luy restera *Cabane* n'y *Cabinet*. Au contraire si le Roy, & les autres Princes vueillent tousjours le maintenir, & *encabaner* en sa Poligamie, [p. 209] d'autre part, si les impetueuses furies de cest Antechrist sans que les Roys Chrestiens y mettent ordre, exercent tousjours cruauté par prison, fouëts, gehennes, coupures, bruslures, guerres, perfidies & empoisonnemens, les povres fidelles, comme brebis devoyees à la boucherie seront jettez en toute extremité<sup>7</sup>.

Si l'on tient compte des mots que j'ai soulignés dans ce passage, il me semble que l'auteur joue avec des dérivés des mots *cabane* et *cabinet*. Ainsi, les verbes *cabineter* et *decabiner* que l'on lit aux lignes 12 et 13 semblent ne pas être attestés ailleurs, au moins si l'on en croit le TLF, la *Base historique du vocabulaire français*<sup>8</sup>, Huguet et l'article *\*cabin* du *Französisches*

<sup>4</sup> Paris, Vieweg, 1880-1902, 10 vol., t. IX, p. 448a.

<sup>5</sup> Voir la *Bibliographie Godefroy* établie par Jean-Loup Ringenbach (disponible sur le site suivant : <http://www.atilf.fr/BbgGdf/>) ; Michel Simonin (éd.), *Dictionnaire des lettres françaises. Le XVI<sup>e</sup> siècle. Édition revue et mise à jour*, Paris, Fayard et Librairie Générale Française, 2001, p. 110a.

<sup>6</sup> Paris, Champion et Didier, 1928-1967, 7 vol., t. III, p. 389a. Je désigne ce dictionnaire par Huguet.

<sup>7</sup> *Le Cabinet du roy de France, dans lequel il y a trois perles precieuses, d'ineestimable valeur : par le moyen desquelles sa Majesté s'en va le premier Monarque du monde, & ses sujets du tout soulagez*, s.l., 1581, p. 208-209. Dans la citation je distingue *i* et *j* et *u* et *v*.

<sup>8</sup> Disponible sur son site internet : <https://www.cnrtl.fr/definition/bhvf/>. Je désigne cette base par BHVF.

*Etymologisches Wörterbuch* de Walther von Wartburg<sup>9</sup>. Si ces deux hapax sont des créations d'auteur<sup>10</sup>, ne serait-on pas tenté de considérer *encabaner* également comme un néologisme forgé pour les besoins de l'argumentation ? Si c'est bien le cas, il vaudrait sans doute mieux préciser, dans la partie diachronique du TLF, la nature de cette attestation isolée du verbe *encabaner* au sens d'« emprisonner (au figuré) » (selon Godefroy et Huguet) ou de « maintenir quelqu'un (dans un vice) » (selon la définition donnée dans l'article *capanna* du FEW, t. II, p. 244b).

Quant au sens technique de sériciculture, le TLF se contente de renvoyer, à la suite du FEW, t. II, p. 245b, au *Dictionnaire national ou grand dictionnaire classique de la langue française* de Bescherelle aîné de 1845<sup>11</sup>. Serait-il possible de trouver des occurrences antérieures à celui-ci ? D'après ma petite enquête, on en trouve au moins depuis 1837. En effet, le numéro 5 du *Bulletin des Travaux de la Société départementale d'Agriculture de la Drôme* de cette année est consacré à l'éducation des vers à soie, et il contient une « Instruction sur les soins à donner aux vers à soie, Communiquée à la Société d'Agriculture de la Drôme par M. Henri Bourdon, membre correspondant » (p. 232 et suivantes). Dans un alinéa de cet article, on lit le mot qui nous intéresse :

Enfin, dans la montée, on se sert d'encabanages<sup>12</sup> préparés à l'avance et qui consistent en tasseaux garnis de bruyères ; on peut de cette manière, en fort peu de temps, *encabaner* tout l'atelier, sans avoir la douleur de voir les vers courant de toutes parts chercher en vain la bruyère, et se raccourcir au milieu de leurs inutiles efforts<sup>13</sup>.

En attendant d'autres occurrences plus anciennes, on peut retenir celle-ci comme une première attestation provisoire du verbe *encabaner* dans son sens technique. Il ne serait du reste pas inutile de préciser que cet emploi, qui est le seul que connaisse *Le Grand Robert de la langue française. Deuxième édition* d'Alain Rey<sup>14</sup>, a une aire de diffusion peu étendue, si l'on en croit Pierre Rézeau. En effet, dans son ouvrage sur *Les mots des Poilus dans leurs*

<sup>9</sup> Bâle etc., Zbinden etc., 1922-2002, 25 vol., t. II, p. 13a. Je désigne ce dictionnaire par FEW.

<sup>10</sup> Il ne faut pas confondre ce *decabiner* avec le verbe pronominal normand *se decabiner* que le *Dictionnaire du patois normand en usage dans le département de l'Eure* d'Eugène Robin et al. (Évreux, Charles Hérissé, 1879, p. 132b) explique en disant qu'« un terrain qui se *decabine* est celui où il se forme, en temps de pluie, des *cabines* (V. ce mot), c'est-à-dire des ravins grands ou petits » et que l'on peut ranger au FEW, t. II, p. 559a, s.v. *cavus* auprès du normand *cabine* « ravin ».

<sup>11</sup> Paris, Simon, 1845, 2 vol., t. I, p. 1115c, qui traduit le mot par « mettre des vers à soie sur des claies ».

<sup>12</sup> Cette occurrence du substantif masculin *encabanage* « action de mettre des vers à soie sur des claies » antedate le FEW, t. II, p. 245b, qui donne comme première date Bescherelle 1845.

<sup>13</sup> *Bulletin des Travaux de la Société départementale d'Agriculture de la Drôme*, *op. cit.*, p. 237 ; c'est moi qui souligne.

<sup>14</sup> Paris, Robert, 2001, 6 vol., t. II, p. 2082a.

*correspondances et leurs carnets*<sup>15</sup>, il nous apprend que cette signification est attestée dans le quart sud-est et en Suisse, tout en citant un exemple de 1917<sup>16</sup>.

Passons maintenant à l'examen de la partie synchronique de l'article *encabaner (s')* du TLF. En 2005, dans un séminaire de Nancy<sup>17</sup> André Thibault a fait remarquer qu'il fallait séparer les deux exemples cités, parce qu'ils provenaient de deux régions différentes. Si l'on commence par la seconde attestation, elle est tirée du *Survenant* de Germaine Guèvremont. L'auteur est née en 1893 à Saint-Jérôme (Québec) et morte en 1968 à Terrebonne (Québec). Le roman *Le Survenant* a paru en 1945 à Montréal chez Beauchemin. Il a comme cadre le Chenal du Moine et raconte les effets que l'intrusion du héros a provoqués chez ses habitants. Le verbe *s'encabaner* se lit dans le passage où il est question d'un hivernage précoce. Voici le contexte :

À mesure qu'elle approchait de l'habitation des Beauchemin, le silence et l'immobilité autour du fournil étonnèrent Angéline. À l'idée de trouver ses voisins déjà en hivernement dans le haut côté, en pleine saison de chasse, quand les quais sont encore en place, la grève revêtue de verveux, d'embarcations diverses, ainsi que de parcs et de cages à canards, elle était mécontente. Pourquoi chauffer la grand'maison quand le fournil suffit amplement aux besoins ?

[p. 27] Anciennement Marie-Amanda et la mère Mathilde, comme la plupart des femmes du Chenal du Moine et du rang de Sainte-Anne, n'auraient jamais songé à *s'encabaner* avant la Toussaint<sup>18</sup>.

Les personnages féminins évoqués dans le deuxième alinéa n'auraient jamais eu l'idée de « se mettre en ménage » saisonnièrement comme le suggère le TLF. Comme l'a établi André Thibault dans sa conférence citée, le verbe signifie ici « se renfermer (en particulier pour les longs mois d'hiver) ».

C'est un emploi bien connu en québécois. Il suffira de consulter le *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui* de Jean-Claude Boulanger<sup>19</sup>, qui traduit le verbe pronominal par

<sup>15</sup> Strasbourg, Éditions de linguistique et de philologie, 2018, p. 338b.

<sup>16</sup> Voir *ibid.* : « Hier nous avons encabané nos magnans » (Rose Meynier à son mari Urbain, Mées [= *Soldats de la Haute-Provence*. « Si j'avais la chance de retourner un jour, ce sera encore rien. » *Lettres & souvenirs de la guerre 1914-1918*, Les Mées, Association « Les Amis des Mées », 1998], 16, 1917).

<sup>17</sup> Voir André Thibault, « Le traitement des régionalismes dans les notices étymologiques du *Trésor de la langue française* : l'exemple du vocabulaire de G. Guèvremont », dans Éva Buchi (éd.), *Actes du Séminaire de méthodologie en étymologie et histoire du lexique* (Nancy/ATILF, année universitaire 2005/2006), Nancy, ATILF (CNRS/Université Nancy 2/UHP), publication électronique ([http://www.atilf.fr/seminaires/Seminaire\\_Thibault\\_2005-10.pdf](http://www.atilf.fr/seminaires/Seminaire_Thibault_2005-10.pdf)), 36 pages ; le mot est étudié à la page 19.

<sup>18</sup> Germaine Guèvremont, *Le Survenant*, Montréal, Beauchemin, 1945, p. 26-27 ; c'est moi qui souligne.

<sup>19</sup> Montréal, Dicorobert, 1992, 402b.

« s'enfermer chez soi, ne pas mettre souvent le nez dehors », ou bien le *Dictionnaire québécois-français* de Lionel Meney<sup>20</sup>, qui dans son article *encabaner* cite, pour l'emploi pronominal au sens de « rester enfermé chez soi », justement notre attestation du *Survenant*. La documentation de ces dictionnaires peut être complétée par plusieurs exemples que nous fournit la base de données du *Trésor de la langue française au Québec*<sup>21</sup>.

Si l'on a mis de côté ainsi l'exemple québécois, le reste de la partie synchronique n'appelle-t-il plus de remarques ? Il me semble qu'il faut se demander d'une part de quelle région il s'agit quand les rédacteurs ont qualifié le mot de « Région. », c'est-à-dire de « régional », et de l'autre si le sens de « se mettre en ménage » convient vraiment à l'exemple cité.

Celui-ci provient d'un écrit de Jules Renard<sup>22</sup>. Rappelons qu'il est certes né en 1864 à Châlons-du-Maine (Mayenne), mais dès 1866 sa famille s'est installée au « pays d'origine<sup>23</sup> » de son père : Chitry-les-Mines (Nièvre), où il passera son enfance. Quoiqu'il ait mené une vie d'écrivain à Paris, depuis 1904 jusqu'à sa mort survenue en 1910 il a été maire de Chitry, tout en habitant La Gloriette (de 1896 à 1909), maison située dans le village de Chaumot, et en observant tout ce et tous ceux qui l'entouraient. Il était donc Nivernais, comme le souligne Pierre Nardin dans son ouvrage sur *La Langue et le style de Jules Renard*<sup>24</sup>.

La citation du TLF est tirée du paragraphe XVII des « Lettres à l'amie », publiées dans *La Nouvelle Revue Française* du 1<sup>er</sup> juillet 1913 et recueillies dans *L'Œil clair*<sup>25</sup>, dont la première édition date de 1913, et non de 1910 comme le dit le TLF qui voulait sans doute s'en tenir à l'année du décès de l'écrivain. Elle concerne le père Joseph, un pauvre qui habitait une roulotte « au bord du ruisseau de Mézières<sup>26</sup> », près de Chaumot, et qui, après avoir perdu sa première femme, vivait avec une nouvelle compagne. Sauf erreur de ma part, celle-ci n'est pas nommée par Jules Renard, qui semble répugner à s'approcher d'elle. Elle

<sup>20</sup> Montréal, Guérin, 2003, p. 741.

<sup>21</sup> Disponible sur le site suivant : <http://www.tlfg.ulaval.ca/fichier/recherche.asp?mode=clear>.

<sup>22</sup> Sur sa biographie, voir la « Chronologie de la vie et de l'œuvre de Jules Renard », dans Jules Renard, *Journal 1887-1910. Texte établi par Léon Guichard et Gilbert Sigaux, Préface, chronologie, notes et index par Gilbert Sigaux*, Paris, Gallimard, 1965 ; 1972<sup>3</sup>, Bibliothèque de la Pléiade, p. xxix-lxi.

<sup>23</sup> *Ibid.*, p. xxix.

<sup>24</sup> Paris, Droz, 1942, p. 10.

<sup>25</sup> Paris, Éditions de la Nouvelle Revue Française, 1913, p. 9-36. Voir le passage qui précède la citation du TLF dans Jules Renard, *Œuvres*, t. II, *Textes établis, présentés et annotés par Léon Guichard*, Paris, Gallimard, 1971, Bibliothèque de la Pléiade, p. 470 : « Sa femme est une vieille qui fait peur. Je suis sûr que si je passais trop près d'elle, je m'arrêteraï brusquement pour vider, malgré moi, mes poches à ses pieds (non par charité). / Sa tête lui donne l'air d'être capable de tout. Mais c'est une bonne vieille, elle ne tuerait pas la poule du voisin. / Elle marche comme un vieux soldat. / Chaque jour elle cherche son pain à plus de trente kilomètres de sa roulotte. Quand elle revient le soir, le père Joseph va au-devant d'elle et l'aide à porter sa besace pleine. »

<sup>26</sup> Pour la partie qui suit la citation du TLF, voir *ibid.*, p. 471 : « Je le voyais tout à l'heure, au bord du ruisseau de Mézières, près du petit pont. Il fumait et se promenait, en tapant du pied, autour de sa roulotte. Il ne peut pas y rester du matin au soir. Il faut bien qu'il en sorte, pour respirer l'air, et par ces après-midi de décembre, ce n'est pas dehors l'air qui manque. / P.-S. – C'est Gloriette qui me renseigne. »

ne s'appelait sans doute pas Nanette, qui était le nom d'une des parentes de l'écrivain, évoquée souvent dans ses œuvres ; leurs relations étaient plus familières<sup>27</sup>. La précision du TLF sur le nom de la deuxième femme du père Joseph me semble être ainsi peu fondée.

De plus, la définition du TLF « se mettre en ménage », qui reprend celle donnée par Pierre Nardin<sup>28</sup>, me paraît être un peu trop large pour le contexte, parce que dans cette locution verbale le substantif *ménage* signifie « cohabitation d'un couple uni légitimement ou non » si l'on suit l'article *ménage* du même dictionnaire, alors que dans les « Lettres à l'amie » on a affaire à la cohabitation d'un couple non marié, c'est-à-dire à un *concubinage*<sup>29</sup>. Pour corroborer cette interprétation, on peut se reporter à la BHVF, qui a relevé le participe passé adjectivé *encabané* dans le *Journal* de Jules Renard à la date du 9 décembre 1901, en le définissant par « qui vit en concubinage ». Comme la citation de la BHVF se limite au minimum, je donne ici plus longuement le contexte du *Journal*, à savoir deux alinéas consacrés au père Joseph :

Le père Joseph n'est pas marié avec sa vieille : ils ne sont qu'« encabanés ». Elle lui est bien utile. Elle fait ses 40 kilomètres dans sa journée. Elle va, jusqu'à Saisy, chercher des besaces de pain. Il sait par quel chemin elle doit revenir et va au-devant d'elle.

Une roulotte n'est tout de même pas une maison. L'hiver, pour prendre l'air, il se promène souvent, les mains dans les poches, autour de sa voiture<sup>30</sup>.

L'emploi du mot *encabané* ou *encabaner* pour qualifier l'état du couple, la remarque sur la longue tournée de la *vieille* et la promenade quotidienne du père Joseph nous indiquent que Jules Renard a utilisé ces observations consignées dans son *Journal* pour élaborer le paragraphe XVII de ses « Lettres à l'amie ». Comme le disait Henri Bachelin<sup>31</sup>, son *Journal* sert ici comme « une ébauche » pour une œuvre qui sera publiée en 1913, après son décès.

Le sens de « qui vit en concubinage » que l'on peut attribuer ainsi au participe passé adjectivé *encabané* est enregistré dans l'article *capanna* du FEW, t. II, p. 244b, pour une forme proche, attestée dans le parler du Centre : *acabané*. La source de Wartburg est le *Glossaire du*

<sup>27</sup> Voir l'« Index des noms propres et des personnages » dans Jules Renard, *Journal*, édition citée, p. 1326 et 1346.

<sup>28</sup> Voir *op. cit.*, p. 81 où le verbe est rangé parmi « les mots familiers imagés ».

<sup>29</sup> Que le TLF définit par « état durable dans lequel un homme et une femme vivent ensemble maritalement sans être mariés ».

<sup>30</sup> Jules Renard, *Journal*, édition citée, p. 709.

<sup>31</sup> Voir Henri Bachelin, *Journal*, t. I, 1926-1929, Autun, Éditions du Pas de l'Âne, 2009, p. 276, le 30 novembre 1929 : « Fini les *Mémoires* de Barrès (1896-1898). Déception à peu près totale. [...] ce n'est ni une œuvre, ni même une ébauche d'œuvre, alors que le *Journal* de Renard en est une. »



*Centre de la France* de Hippolyte-François Jaubert<sup>32</sup> et le *Vocabulaire du patois berrichon* de L. Ruitton-Daget<sup>33</sup>. Plus près de Jules Renard, on a deux attestations du participe passé adjectivé *accabané* (avec deux *e*) en 1911 et 1923 chez Henri Bachelin (Lormes où est né celui-ci est à moins de 20 kilomètres de Chaumot et de Chitry-les-Mines). En effet, sa nouvelle *Deux frères*, publiée sous le titre de « Les Misérables » dans *L'Effort* de Jean-Richard Bloch le 1<sup>er</sup> juillet 1911<sup>34</sup> et recueillie en volume deux années plus tard dans *Sous d'humbles toits*<sup>35</sup>, contient le premier passage où il donne explicitement la signification du mot. Le narrateur y raconte comment Manuel, un des frères Dégoit, est tombé amoureux d'une femme appelée la Martine. Voici comment celle-ci est présentée :

C'était une femme de quarante-cinq ans, qui n'avait guère le loisir de se faire belle : d'ailleurs elle y eût perdu son temps. Elle vivait en concubinage – *accabanée*, comme on dit chez nous, – avec Bardet, un vieux menuisier dont la vie consistait à toujours manquer de travail, et dont l'établi était installé dans l'unique pièce dont se composât la maison<sup>36</sup>.

Le caractère pittoresque du mot a frappé si fort le Clamecycois Romain Rolland qu'il l'a recopié dans ses notes préparatoires pour *Colas Breugnon*<sup>37</sup>, œuvre qu'il composera poussé par un « besoin invincible » de « reprendre contact avec [sa] terre de Bourgogne nivernaise<sup>38</sup> ». Sauf erreur de ma part, l'adjectif n'a pourtant pas pris place dans le roman.

La deuxième œuvre du Lormois qui contient le participe passé adjectivé *accabané* est le roman *Le Pêché de la Vierge* qu'il a publié d'abord dans *Mercure de France* en 1923 et puis en volume l'année suivante<sup>39</sup>. Dans le chapitre VI paru dans la livraison du 1<sup>er</sup> octobre 1923, on retrouve le mot à deux reprises, et à chaque fois il est mis entre guillemets :

Il y avait belle lurette qu'elle connaissait le mépris de la petite ville pour les gens « accabanés », c'est-à-dire qui vivaient ensemble sans que M. le maire, ni surtout M. le Curé, les y eût au préalable autorisés<sup>40</sup>.

---

<sup>32</sup> 2<sup>e</sup> édition, Paris, 1864, p. 6a.

<sup>33</sup> Bourges, 1925, p. 10.

<sup>34</sup> Voir Henri Bachelin, *Correspondances avec André Gide et Romain Rolland. Édition établie, présentée et annotée par Bernard Duchatelet avec la collaboration d'Alain Mercier*, Brest, Centre d'Études des Correspondances, 1994, p. 33.

<sup>35</sup> Poitiers et Paris, L'Effort Libre, 1913, p. 155-159.

<sup>36</sup> *Ibid.*, p. 156 ; c'est moi qui souligne.

<sup>37</sup> Voir Henri Bachelin, *Correspondances avec André Gide et Romain Rolland*, édition citée, p. 177, Notes de Romain Rolland sur *Sous d'humbles toits* : « Être *accabané* avec (en concubinage) ».

<sup>38</sup> Romain Rolland, *Colas Breugnon*, Paris, Ollendorff, 1919, p. i.

<sup>39</sup> Paris, Éditions du Monde Nouveau, 1924.

<sup>40</sup> Henri Bachelin, « Le Pêché de la Vierge », dans *Mercure de France*, le 1<sup>er</sup> octobre 1923, p. 169.

Qu'il fût déjà « accabané » avec M<sup>lle</sup> Constance, elle ne s'en formalisait plus, devinant ce qu'on allait lui dire, et n'étant devenue pieuse que par force et par désœuvrement<sup>41</sup>.

Dans la première occurrence du *Péché de la Vierge*, l'auteur explicite ainsi quelle est la signification du participe passé adjectivé *accabané* qui aurait pu embarrasser les lecteurs ignorant le français régional de Lormes.

Pour revenir à Romain Rolland, avant les notes de lecture sur *Sous d'humbles toits* de 1913, il en avait pris sur un autre ouvrage de son compatriote et il avait classé ces notes dans le même dossier préparatoire de *Colas Breugnot*. Il s'agit cette fois de *Juliette la Jolie*, roman qu'Henri Bachelin a publié en 1912 d'abord dans *La Nouvelle Revue Française* et puis en volume aux Éditions de la Nouvelle Revue Française. Tout en louant la « sérénité ample et égale<sup>42</sup> » du roman de son jeune ami, l'écrivain clamecycois n'a pourtant pas insisté sur son lexique géographiquement marqué. En fait, *Juliette la Jolie* contient deux occurrences du verbe pronominal *s'accabaner* au sens de « vivre en concubinage ». Elles se lisent dans deux alinéas consécutifs où le narrateur présente deux habitantes de Lormes d'une manière peu aimable. Citons ces paragraphes :

On connaissait la Roux, qu'on appelait, par besoin d'euphonie peut-être ou par mépris, la Rousse. Oui, la Rousse, madame. Une « prop' à rien », avec trois enfants [p. 1026] déjà, et, ce qui est bien pire, une divorcée, qui *s'est accabanée* avec le fils Guimard, un pas grand'chose non plus, certainement, mais enfin ça ne m'étonnerait pas que ça soit elle qui l'ait débauché.

On connaissait la Balandreaude. M<sup>lle</sup> Balandreau avait eu autrefois sa chaise à l'église. Elle avait fait partie, pendant des années, de la Congrégation des Enfants de Marie. Puis, à trente-cinq ans – c'est pourtant un peu plus que l'âge de raison, – est-ce qu'elle ne s'était pas avisée de *s'accabaner* avec le gars de la Nannette ? – On prononçait : la Neannette. – C'était un vaurien qui rouait de coups sa mère. Je sais qu'elle n'a pas toujours eu une conduite irréprochable. Elle n'a jamais été mariée, mais il y a si longtemps de ça ! Depuis elle s'est amendée. Je la vois souvent à la messe de sept heures, en semaine. À tout péché miséricorde ! Mais, lui, il ne croyait ni à Dieu ni à diable. Il portait une ceinture, comme le Paul, mais une ceinture rouge qu'il avait gardée de ses cinq ans au bataillon d'Afrique. Avec ça, belle prestance. Jamais on n'a su comment

<sup>41</sup> *Ibid.*, p. 171.

<sup>42</sup> Voir Henri Bachelin, *Correspondances avec André Gide et Romain Rolland*, édition citée, p. 151.

cela s'était fait, on apprit un matin que la Balandreaude – ce n'était plus le moment de l'appeler M<sup>lle</sup> Balandreau, – vivait avec lui, ou plutôt qu'il venait de s'installer chez elle. Comme il n'avait plus sa mère à sa disposition, ce fut la Balandreaude qu'il se mit à rouer de coups : c'était bien fait pour elle. Chacun n'a, dans la vie, que ce qu'il mérite<sup>43</sup>.

Dans la première occurrence, le contexte ne permet certes pas de se faire une idée exacte des relations de la Rousse et du fils Guimard, mais le deuxième alinéa qui explique comment le gars de la Nannette s'est installé chez la Balandreaude pour qu'ils y vivent maritalement nous apprend clairement ce que signifie le verbe *s'accabaner*.

Si l'on part de la forme *accabaner*, *accabané* d'Henri Bachelin et de la forme *acabané* du parler du Centre, on peut se demander si la graphie *encabaner*, *encabané* de Jules Renard ne représenterait pas le résultat d'une nasalisation spontanée que Claude Régnier a relevée dans sa thèse sur *Les Parlers du Morvan*<sup>44</sup>. En tout cas, quoique ni *accabaner* ni *encabaner* ne figurent dans le *Glossaire du Morvan* d'Eugène de Chambure<sup>45</sup>, ils mériteront d'enrichir l'article *capanna* du FEW aux côtés des attestations dialectales du Centre.

Pour revenir à l'article *encabaner* (*s'*) du TLF, il serait possible de le modifier encore. Si l'on le récrivait entièrement, il serait loisible d'y donner comme première signification l'emploi transitif au sens de « mettre (quelqu'un) dans une cabane, dans une habitation sommaire comparable à une cabane », qui est attesté dans la traduction de *Vido d'enfant* de Batisto Bonnet par Alphonse Daudet (Paris, Dentu, 1894). En plaignant les habitants des grandes villes, le narrateur les décrit ainsi dans la version française :

*Encabanés* dans des maisons comme les taupes sous la terre, ils manquent d'air ; démolis, vieillis comme les Arènes de Nîmes, ils passent leur vie dans les plaintes ; [...]<sup>46</sup>.

<sup>43</sup> Henri Bachelin, *Juliette la Jolie*, dans *La Nouvelle Revue Française*, 1912, p. 1025-1026 ; c'est moi qui souligne. On peut lire ce roman dans une réédition fondée sur la version de la revue, voir Henri Bachelin, *Juliette la Jolie*, s.l., Lulu, 2016, p. 89-90.

<sup>44</sup> Château-Chinon, Académie du Morvan, 1979, 3 vol., t. I, p. 133.

<sup>45</sup> Eugène de Chambure, *Glossaire du Morvan. Étude sur le langage de cette contrée comparé avec les principaux dialectes ou patois de la France, de la Belgique wallonne et de la Suisse romande*, Paris et Autun, Champion et Dejussieu, 1878. Il en va de même dans le *Dictionnaire du français régional de Bourgogne* de Gérard Taverdet et Danièle Navette-Taverdet (Paris, Bonneton, 1991), le *Dictionnaire du français régional du Berry-Bourbonnais* de Pierrette Dubuisson et Marcel Bonin (Paris, Bonneton, 1993) et le *Dictionnaire des régionalismes de France. Géographie et histoire d'un patrimoine linguistique* de Pierre Rézeau (Bruxelles, Duculot, 2001).

<sup>46</sup> Batisto Bonnet, *Un paysan du Midi. Vie d'enfant. Texte provençal et traduction française par Alphonse Daudet*, Présentation de Michel Ragon, Genève-Paris, Slatkine, 1981, p. 459 ; c'est moi qui souligne. Le texte provençal est le suivant : « Encabana dins d'oustau coume li taupo dins terro, mancon d'aire ; anequeli, passi coume lis Arenò de Nime, passon sa vido dins li renòsi ; [...]. » (*ibid.*, p. 460).

Alphonse Daudet traduit *encabana* de l'original par *encabanés* et lui donne le sens de « mis dans une habitation sommaire comparable à une cabane ». Ce sens dérive de celui de « mettre (quelqu'un) dans une cabane », enregistré dans *Lou Tresor dóu Felibrige ou Dictionnaire provençal-français* de Frédéric Mistral<sup>47</sup>. Il me semble que cet emploi est méridional.

En partant de ce sens premier, on pourrait donner comme deuxième acception l'emploi transitif : « mettre en prison ». André Thibault affirme dans sa conférence citée<sup>48</sup> que c'est un emploi régional de l'Ardèche et du Velay. Cependant, Claudine Fréchet et Jean-Baptiste Martin se penchent pour une autre interprétation dans leur *Dictionnaire du français régional du Velay*<sup>49</sup> en disant que ce sens est « probablement plus populaire ou argotique que régional ». Les attestations de cette signification chez des auteurs d'origines diverses comme Victoria Thérème<sup>50</sup>, Djamel Dib<sup>51</sup>, Ahmed-Tidjani Cissé<sup>52</sup>, Louis-Philippe Dalembert<sup>53</sup> me semblent suggérer qu'ils ont raison.

Les deux exemples que l'article *encabaner* (*s'*) du TLF a tirés de Jules Renard et de Germaine Guèvremont seraient rangés ensuite, après que l'on les aura distingués sémantiquement et géographiquement : d'un côté, le sens nivernais « vivre en concubinage » et de l'autre le sens québécois « se renfermer (en particulier pour les longs mois d'hiver) ». On pourrait éventuellement renvoyer pour la première acception au mot *accabaner* d'Henri Bachelin. Il ne serait pas inutile de compléter cette partie synchronique en y introduisant de plus l'emploi adjectivé du participe passé *encabané*, attesté dans le *Journal* de Jules Renard, et l'emploi transitif au sens technique de sériciculture, dont l'aire de diffusion est assez limitée comme on l'a vu plus haut. Et enfin la partie diachronique de l'article du TLF pourrait aussi être améliorée avec une observation sur la nature de l'attestation isolée de 1581 et une nouvelle première attestation du sens technique de sériciculture. Ainsi enrichi, le TLF rendrait un service plus sûr aux lecteurs qui s'intéressent aux œuvres provenant d'horizons divers.

<sup>47</sup> Voir Frédéric Mistral, *Lou Tresor dóu Felibrige ou Dictionnaire provençal-français*, Aix-en-Provence, Remondet-Aubin, 1878-1886 ; réédition, Raphèle-lès-Arles, Marcel Petit, 1979, 2 vol., t. I, p. 887a, s.v. *encabana*, *enchabana* (a. [= dialecte des Alpes]), *acabana* (d. [= dauphinois]), v.a. : « Mettre dans une cabane ; recouvrir comme une cabane ; disposer en berceau des rameaux de bruyère ou de genêt, pour que les vers à soie y suspendent leurs cocons, ramer les vers à soie, [...] »

<sup>48</sup> Voir *op. cit.*, p. 19.

<sup>49</sup> Paris, Bonneton, 1993, p. 71a.

<sup>50</sup> Née en 1937 à Marseille ; voir *Bastienne*, Paris, Flammarion, 1985, p. 86 : « l'ange Gabrielle Russier, encabanée pour délit d'amour ».

<sup>51</sup> Algérien né en 1938 ; voir *La résurrection d'Antar*, Alger, Entreprise nationale du Livre, 1986, p. 167 : « Ensuite, quatre fois condamnée et encabanée. Et puis, elle joue madame pipi ».

<sup>52</sup> Né en 1941 en Basse-Guinée ; voir *Chroniques assassines*, Conakry, Ganndal, 2001, p. 183 : « Mais dites leur là-bas de cesser les rapines, les prédations au détriment du pognon des populations et d'encabaner tous les voleurs à col blanc. »

<sup>53</sup> Né en 1962 à Port-au-Prince ; voir *Rue du Faubourg Saint-Denis*, Paris et Monaco, Rocher, 2005, p. 124 : « tu peux pas toujours encabaner un keum quand ça te chante ».